



DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 11 DECEMBRE 2025

Séance du onze décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : quatre décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 56

Pouvoirs : 7

Votants : 63

Absents : 31

Présents : Mme BAHU Martine - MM. BIZOUARD Alain - BORNIGAL Christian - Mme CARREL-TORLET Josy - M. CASSA Michel - Mmes CAVALETTI Véronique - CLERGOT Adeline - MM. COLLARD Michel - CORNILLE Vincent - DALLE André - DANSE Gilles (S) - DAUDRÉ Antoine - DECLEIR Daniel - Mme DELBOUYIS Rachel - M. DI PIZIO Laurent - Mmes DOLLEANS Maryline (S) - DOUAT Virginie - M. DOUCET Didier - Mme DOUCET Fabienne (S) - MM. DUBOIS Sylvain - DUCAND Gaëtan (S) - FAYOLLE Pascal - GAGE Daniel - GILLET Franck - HAUDRECHY Jean-Pierre - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - LEFRANC Daniel - Mmes LEMOINE Sophie - LEROY Astride - MM. LEVASSEUR Bernard - LEYRIS Yann - Mme LOBIN Martine - MM. LUKUNGA Joseph - MARGOTTET Jérôme - MARTIN James (S) - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MOINAT Lysiane - M. MOREIRA Georges - Mme NIVESSE Françoise - MM. PHILIPON François - PIAU Philippe (S) - Mme POTTIER Cécile - M. PROFFIT Benoît - Mme RANSON Elisabeth - MM. RYCHTARIK Jean-Paul - SALSAT Jean-Marie - SICARD Louis - Mme SOLINAS Brigitte (S) - MM. SPEMENT Michel - SURVILLE Alain (S) - TASSIN Joel - THIENPONT Emmanuel - Mmes VERCLEYEN Sylvie - WILLET Catherine - WOLSKI Murielle.

Absents : Mmes ANNERAUD-POULAIN Evelyne - AYADI Hanene - M. CAZERES Jean-Michel - Mme CHAMPAULT Agnès (Excusée) - MM. CHERON Yves - CLOUET Jean-Louis - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - DELOBELLE Yann - DEMORY Thibaud - de KERSAINT Guy-Pierre - DOUET Jean-Paul - DUVILLIER Benoît-Dominique - ETAIN Pascal - GONIAUX Joël - HEURTAUT Damien - HOULLIER Michel - KUBISZ Richard - Mme LEGRAND Karine - M. LEGRIS Jean-Luc - Mmes LEROY Ghislaine - MEUNIER Anke - MM. MORA Roger - NAPORA Pierre - RAMIZ Jean-Michel - Mme RUGALA Cécilia - MM. SELLIER Gilles - SMAGUINE Dominique - Mmes VALUN Yvette - VANIER Martine - M. XUEREF Stéphane.

Pouvoirs : M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. COLLARD Michel (Ivors) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) - Mme GIBERT Dominique (Réez-Fosse-Martin) à Mme POTTIER Cécile (Marolles) - Mme GROSS Auriane (Nanteuil-le-Haudouin) à M. TASSIN Joel (Nanteuil-le-Haudouin) - M. LEGOUY Claude (Crépy-en-Valois) à Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à Mme NIVESSE Françoise (Crépy-en-Valois) - M. TAVERNIER Thierry (Villers-Saint-Genest) à M. GAGE Daniel (Orrouy).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel COLLARD

Délibération n° 2025 / 130

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026 / CCPV

EXPOSE

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

Le Président procède donc à la présentation des éléments joints en annexe et engage sur cette base un débat avec les Conseillers Communautaires.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre.

DELIBERE

A la majorité

62 pour, 01 contre (M. Rychtarik)

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

Fait et délibéré, le 11 décembre 2025, à Crépy en Valois.

Michel COLLARD
Secrétaire de séance,



Didier DOUCET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois



Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

EXPOSE

I – Environnement international et national (sources : OFCE, Caisse Epargne, la Gazette des Communes, Banque des Territoires)

A la date de novembre 2025

Monde : Jusqu'ici, la croissance résiste

Après un fort rebond de la croissance en 2021, l'activité économique mondiale ralentit progressivement au fur et à mesure que les économies ont récupéré des pertes d'activité enregistrées pendant la crise sanitaire. Ce rattrapage a aussi été freiné par l'augmentation des prix de l'énergie qui a poussé l'inflation vers des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis le début des années 1980, ce qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et leur consommation. L'inflation a baissé depuis, ce qui a permis aux banques centrales de mettre un terme à l'épisode de resserrement puis de baisser le taux directeur en fonction de la vitesse de convergence de l'inflation vers la cible de 2 %.

L'année 2025 débute avec un nouvel épisode de turbulences. Depuis son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump a lancé une nouvelle offensive contre l'ensemble de ses partenaires commerciaux ce qui s'est traduit par des menaces puis des augmentations importantes des droits de douane. À court terme, il en a résulté une incertitude accrue sur la conduite de la politique économique américaine mais aussi celle des autres pays. Les échanges commerciaux au cours du premier semestre ont également été fortement impactés par les perspectives de hausse des tarifs ce qui a conduit à une anticipation des achats au premier trimestre.

Les importations américaines ont ainsi bondi puis chuté le trimestre suivant. En corollaire, les exportations de nombreux partenaires commerciaux des États-Unis ont augmenté puis baissé.

Au-delà des effets de court terme, l'augmentation des droits de douane freinera la croissance américaine et se traduira par une inflation plus élevée. Dans les autres pays, l'impact macroéconomique sera plus modéré. Le policy mix devrait s'inverser.

L'activité sera soutenue par la politique monétaire tandis que la politique budgétaire sera contrainte par des niveaux de dette élevé poussant les pays à faire le choix de la consolidation. Deux pays devraient toutefois échapper à cette situation. D'une part, l'Allemagne dispose de marges de manœuvre pour soutenir sa croissance au point mort depuis fin 2019. D'autre part, les États-Unis ne semblent toujours pas tentés d'inverser la trajectoire de la dette et privilégient de nouveau une politique budgétaire expansionniste, en lien avec de nouvelles réductions d'impôts. Ainsi, malgré ces turbulences, la croissance mondiale résisterait, passant de 3,2 % en 2024 à 3 % en 2025 puis 2,9 % en 2026.

Malgré un ralentissement, la croissance serait toujours plus élevée outre-Atlantique que dans la zone euro où l'Allemagne sortirait cependant de la stagnation. Dans les pays émergents, la Chine, fortement exposée à la guerre commerciale, parviendrait à maintenir une croissance à 4,9 % en 2025 et 4,6 % en 2026. Cette situation resterait fragile tant qu'aucun accord commercial ne sera conclu avec les États-Unis.

A - Zone Euro : L'Europe sous contrainte, des coûts maîtrisées, des gammes entravées

L'Europe connaît un décrochage économique vis à vis des États-Unis marquée par une croissance plus lente du PIB par habitant. En France, ce décrochage s'accompagne d'une perte de compétitivité extérieure dans les filières industrielles malgré une performance soutenue dans les services marchands. Cette perte de compétitivité se traduit par une dégradation de son solde commercial notamment vis à vis de la Chine et de ses partenaires européens.

Le décrochage européen s'explique par une anémie de gains de productivité du travail. En France, cette anémie se manifeste dans trois secteurs clés : les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'industrie manufacturière et le commerce. Par ailleurs, le tissu productif européen est dense mais fragmenté. En France, comme en Espagne et en Italie, il est marqué par une prédominance de micro-entreprises, à la différence de l'Allemagne, qui s'appuie sur un socle d'entreprises industrielles de taille intermédiaire, et des États-Unis, structurés autour d'acteurs de plus grande taille. Le tissu productif français se distingue par une forte turbulence et un déficit des entreprises à forte croissance, témoins d'une difficulté à faire émerger des acteurs pérennes et compétitifs de premier plan.

Dans ce contexte, la France s'inscrit sur un sentier de croissance moins favorable qu'aux États-Unis caractérisé par une intensité capitaliste et une productivité globale des facteurs moins dynamiques. En outre, les secteurs utilisateurs d'actifs matériels TIC et immatériels sous-performent en Europe. Cette situation se traduit par un déficit d'investissement européen de 933 milliards d'euros ainsi que par un retard dans la diffusion et l'intégration des technologies numériques ("TIC" et "numérique" sont synonymes dans ce rapport).

La dégradation de la position européenne relève plus d'une détérioration de sa compétitivité hors-coût que de sa compétitivité-coût. Sur le plan de cette dernière, l'Europe a su contenir la hausse de ses prix de production grâce à une modération de ses coûts salariaux et d'importants efforts de marges au risque d'entraver sa montée en gamme.

S'agissant de la compétitivité hors coût, l'Europe est distancée par les États-Unis et la Chine dans les secteurs de pointe. L'effort de R&D reste insuffisant en particulier dans le secteur privé et les capacités d'innovation de l'UE restent limitées par l'absence de grands acteurs du numérique. La montée en puissance de la Chine dans l'innovation technologique et la concentration américaine sur les technologies critiques accentuent l'écart.

En matière de brevets, l'Europe reste bien positionnée mais s'ancre sur des secteurs industriels matures. A l'inverse, la Chine se projette sur les technologies émergentes tandis que les Etats-Unis conservent leur position de référence à la frontière technologique, notamment dans l'IA et l'informatique quantique. La fragmentation des spécialisations européennes révèle une absence de stratégie industrielle commune face aux défis technologiques à venir au risque de compromettre sa prospérité économique.

B – La France : Contexte politique incertain

Scénario de croissance : Deuxième année de croissance modeste

Dans un contexte politique particulièrement incertain, la France devrait connaître une croissance modeste pour la deuxième année consécutive. Échappant cependant à la récession, le PIB augmenterait de 0,7 % cette année et de 0,7 % également en 2026. Ce scénario repose sur l'hypothèse de l'adoption d'un budget pour 2026 cohérent avec le Programme de stabilité de moyen terme (PSMT). Si la France se trouvait dans l'incapacité d'adopter un budget ou alors un budget très différent de la trajectoire envoyée à la Commission en avril 2025, notre prévision serait amenée à être révisée, tant en raison des effets attendus de la politique budgétaire que de ceux liés à l'incertitude ou à l'évolution des taux.

1. Pas de récession mais une croissance en baisse

À la mi-2025, le PIB de l'économie française se situait 4,2 % au-dessus de son niveau pré-Covid (par rapport à la moyenne de 2019), soit une performance bien au-dessus de l'Allemagne (0,0 %) mais légèrement en deçà de la zone euro (6,1 %).

L'écart entre la France et la zone euro s'est creusé depuis un an, le PIB de l'hexagone connaissant une croissance de 0,8 % en glissement annuel au 2e trimestre 2025, contre 1,4 % en moyenne dans la zone euro. Si la France a échappé à la récession, l'incertitude politique depuis plus d'un an a, en revanche, pesé sur la performance française. Sur 2024-2025, nous estimons qu'elle amputerait le PIB de la France de -0,5 point.

Au cours du 1er semestre 2025, la croissance a changé de nature. Tirée depuis deux ans par l'amélioration du commerce extérieur (contribution de 2,1 points à la croissance du PIB sur 2023-2024) ainsi que la consommation et l'investissement publics (contribution de 1,1 point), la croissance des six premiers mois de 2025 a été clairement liée au restockage des entreprises apportant un gain de PIB de 1,2 point sur la période. À l'inverse, la dépense publique a ralenti et le commerce extérieur a amputé la croissance de 0,7 point de PIB au cours des deux premiers trimestres de l'année. Quant à la dépense des ménages, dont la croissance est totalement atone depuis 2023, elle s'est même légèrement contractée au 1er semestre 2025.

2. Evolution de la capacité financière des agents

Concernant la situation macroéconomique des agents, la capacité de financement des ménages a atteint un record (hors période Covid de 2020), avec 6,2 points de PIB en moyenne au 1er semestre 2025. Cela représente une hausse de près de 4 points de PIB depuis 2019 en raison de la forte augmentation de l'épargne des ménages et de la chute de leur investissement depuis 2022. A contrario, bien qu'en léger recul par rapport à 2024, le déficit public se situait à 5,4 points de PIB sur la période, soit 3 points de PIB de plus qu'avant la crise sanitaire. Si la dégradation de la situation budgétaire de la France depuis 2019 est particulièrement marquée, ce qui devrait conduire à une politique de redressement des comptes publics à l'horizon de la fin de la décennie, il n'en reste pas moins que la France ne présente pas de déficit extérieur courant au 1er semestre 2025 en raison de l'épargne abondante des ménages.

Au regard de ses fondamentaux macro-financiers actuels et d'une balance courante proche de l'équilibre, il est quasiment impossible que la France soit face à un défaut de paiement car elle ne présente pas de déficit de financement vis à vis du reste du monde.

3. La consolidation budgétaire et l'incertitude amputent la croissance en 2025 et 2026

Alors que la croissance spontanée du PIB (qui correspond à la croissance hors chocs) serait, selon nos évaluations, de 1,4 % pour cette année et l'année prochaine, la croissance prévue ne devrait être que de 0,7 % en 2025 et 0,7 % en 2026, les chocs négatifs l'emportant sur ceux positifs.

La hausse de l'incertitude nationale faisant suite à l'instabilité politique depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, qui est montée d'un cran depuis fin août, amputerait la croissance de -0,4 point de PIB en 2025 (après -0,1 point en 2024) et de -0,3 point en 2026. Même en supposant que le budget soit adopté, nous supposons que l'indice d'incertitude politique restera à ce niveau élevé jusqu'à la fin de l'année, pendant tout le processus budgétaire voir partie incertitude). Même si l'incertitude se dissipe progressivement au cours de l'année 2026, la croissance du PIB en gardera des stigmates l'année prochaine. Au total, depuis la dissolution, la hausse de l'incertitude liée à la politique nationale amputerait le PIB de -0,8 point de PIB sur la période 2024-2026.

Aux problématiques internes à la France s'ajoutent les incertitudes internationales et des tensions géopolitiques depuis l'élection de Donald Trump dont les effets négatifs attendus sur la croissance française représenteraient -0,2 point de PIB en 2025. Nous supposons qu'elles se stabiliseraient au niveau actuel pour 2026, ce qui serait neutre sur la croissance de 2026.

Autre effet négatif, la consolidation budgétaire attendue en 2025 et 2026 dont nous chiffrons l'impact sur la croissance à -0,4 point de PIB en 2025 et -0,8 point en 2026.

Implicitement, nous supposons que la loi de finances sera votée pour 2026, même si le budget n'est pas adopté avant la fin de l'année mais en début d'année prochaine (et donc qu'une loi spéciale pourrait servir uniquement de transition mais ne couvrirait pas l'ensemble de l'année). Par manque d'informations et de visibilité, nous avons réalisé notre exercice de prévision en supposant que le budget 2026 serait dans les clous budgétaires du Rapport d'avancement annuel (RAA) présenté en avril 2025 qui prévoyait un effort structurel primaire de 0,9 point de PIB 6 (et 0,7 point de PIB si l'on inclut la hausse des charges d'intérêts).

Malgré une impulsion budgétaire primaire identique en 2025 et 2026 (-0,9 point de PIB), l'impact négatif sur le PIB passe du simple au double entre ces deux années. Comme l'effort budgétaire s'explique essentiellement par les hausses de fiscalité en 2025, ciblées sur les grands groupes et les hauts revenus, le multiplicateur budgétaire associé à la politique budgétaire serait relativement faible à court terme (évalué à un peu moins de 0,5 à un an). En 2026, le multiplicateur d'ensemble serait proche de l'unité, notamment parce que certaines dépenses qui vont augmenter significativement ont un effet multiplicateur sur le PIB très faible (la hausse de la charge d'intérêts et la contribution à l'UE en sont des exemples) alors que les économies structurelles en dépense auraient un multiplicateur relativement élevé.

À rebours de la politique budgétaire, la politique monétaire et l'évolution des taux apporteront un soutien significatif à la croissance. Si la baisse des taux courts ne s'est pas traduite par une baisse équivalente des taux longs, il n'en reste pas moins que la baisse de plus de 2 points en un an des taux directeurs de la BCE, améliore le refinancement de l'économie, visible à travers la baisse des taux des nouveaux crédits bancaires pratiqués aux ménages ou aux entreprises. Ainsi, l'évolution passée et anticipée des taux courts et longs conduit à un impact positif mais modéré sur la croissance, estimé à +0,3 % cette année. Il serait plus élevé en 2026, à +0,6 point de PIB en raison des effets de diffusion relativement longs de la politique monétaire sur l'activité (après avoir amputé la croissance

de -0,7 point en 2023 et -0,6 point en 2024). Ce soutien à la croissance pour 2025 et 2026 contrebalance partiellement les effets négatifs de la politique budgétaire.

Parmi les autres effets, on peut notamment mentionner l'impact des Jeux olympiques sur l'activité en 2024 (+0,1 point de PIB), suivi d'un contrecoup en 2025 (-0,1 point). Notons surtout les conséquences économiques de la mise en place de nouveaux tarifs douaniers aux États-Unis sur le reste du monde. Sur la base d'une hausse de 15 % des tarifs douaniers américains sur les produits importés de France, sans tenir compte des effets induits sur le commerce international des autres pays, les exportations françaises totales reculeraient de 0,6 % (dont 12 % pour les seules exportations françaises aux États-Unis) au bout de deux ans, amputerait la croissance du PIB de -0,03 point en 2025 et -0,1 point en 2026. Si l'on tient compte également des effets indirects liés à la dynamique du commerce mondial et des effets négatifs sur la demande adressée à la France, la perte de croissance serait de -0,1 point de PIB en 2025 et -0,2 point en 2026.

4. Une croissance trimestrielle atone

À très court terme, nous prévoyons que la croissance du PIB serait de 0,2 % au 3^e trimestre 2025, soit un peu moins que ce qu'indique notre indicateur de nowcast qui projette, sur la base de 80 % de l'information disponible du trimestre, une croissance de 0,3 %. Nous supposons les informations sur l'ensemble du trimestre et l'effet de l'incertitude se matérialiseront plus tardivement dans les variables intégrées du modèle.

Cela nous conduit à réviser à la baisse la prévision du nowcast en raison des effets à attendre suite à la nouvelle crise politique depuis fin août. Au 4^e trimestre, la croissance tomberait à 0,1 % sous l'effet d'une nouvelle remontée de l'incertitude, puis augmenterait de 0,2 % par trimestre sur l'année 2026.

Au second semestre 2025, un mouvement de déstockage est attendu qui aurait pour contrepartie un rebond des exportations. Après avoir contribué négativement au 1^{er} semestre, le commerce extérieur soutiendrait la croissance à hauteur de 0,3 point de PIB aux 3^e et 4^e trimestres 2025. À l'inverse, le déstockage des entreprises amputerait l'activité de -0,2 point de PIB par trimestre. Pour la dynamique de 2026, les variations de stocks et le commerce extérieur auraient une contribution nulle sur la croissance trimestrielle.

Après un léger rebond attendu au 3^e trimestre 2025 (+0,3 %), la consommation des ménages marquerait le pas au 4^e trimestre (+0,1 %) en raison notamment de la remontée de l'incertitude amenant à des comportements particulièrement prudents.

En 2026, tirée par une légère baisse du taux d'épargne (qui reste cependant moindre que ce qu'indiquent les fondamentaux) la consommation croîtrait au rythme de 0,2 % par trimestre en 2026. Quant à l'investissement des ménages, poussé par la baisse des taux d'intérêt, il poursuivrait son lent redressement.

En revanche, l'investissement des entreprises continuerait à s'ajuster, dans un environnement particulièrement incertain et d'une demande atone, et renouerait avec une croissance positive seulement en fin d'année 2026.

Enfin, la dynamique de la consommation publique serait largement freinée par le programme d'ajustement budgétaire ciblé en partie sur les économies du côté des services publics en 2026. L'investissement public resterait orienté à la baisse en raison du cycle électoral lié aux élections municipales mais aussi de la politique budgétaire demandant un effort aux collectivités locales (voir partie finances publiques). L'impact négatif serait en partie réduit par la montée en charge des dépenses liées à la défense.

5. Vers un rebond technique du commerce extérieur

Le commerce extérieur a connu un redressement significatif en 2023 et 2024 et a fortement contribué à la croissance française sur cette période avec des contributions positives de respectivement 1 et 1,2 point de pourcentage à la croissance du PIB. Cette configuration favorable s'est inversée au premier semestre 2025. Les exportations ont diminué de 1,2 % au premier trimestre et n'ont récupéré que très partiellement au deuxième trimestre avec une progression de 0,5 % et les importations ont augmenté en partie en raison d'un phénomène de reconstitution des stocks.

Le commerce extérieur français semble cependant pour le moment relativement peu affecté par la guerre commerciale. La France est peu exposée directement au marché américain qui représente environ 8% de ses exportations en marchandises. Elle bénéficie également de l'exemption de droits de douane pour les produits de la construction aéronautique.

Un certain nombre d'éléments suggèrent un rebond technique des exportations au deuxième semestre 2025. Cette embellie s'expliquerait par la livraison de matériels de transport, essentiellement des avions et un navire, déjà produits. Elle aurait pour miroir une variation des stocks de produits finis à la baisse et n'aurait donc pas d'impact sur la croissance du PIB.

En 2026, la forte incertitude générée par la guerre commerciale nous conduit à adopter des hypothèses relativement neutres pour la prévision. Les exportations progresseraient un peu moins rapidement que la demande adressée en raison d'une composition sectorielle relativement défavorable et d'une dégradation de la compétitivité prix consécutive à la hausse de l'euro. Les importations progresseraient plus rapidement que le PIB en raison d'une composition de la croissance favorable aux composantes à fort contenu en importations. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait positive en raison d'un acquis favorable à la fin 2025.

6. Les entreprises sont fébriles

Nous anticipons une réduction de la formation brute de capital fixe des entreprises non financières de 1,4 % en 2025 et 1,7 % en 2026, et un taux d'investissement qui s'établirait à 16 % de la valeur ajoutée fin 2026, soit 0,6 point de valeur ajoutée de moins qu'au deuxième trimestre 2025. Ce scénario est marqué par des perspectives de demande qui stagnent, notamment dans l'industrie et la construction, et insuffisantes pour compenser l'écart qui s'est creusé entre le taux d'investissement et le coût du capital depuis fin 2022. D'autres facteurs viennent renforcer cette prévision. Les sondages d'opinion et les carnets de commande dans l'industrie et la construction soutiennent une hausse modérée voir un repli de la demande en fin d'année. Le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie, bien qu'il masque une certaine hétérogénéité quant à la capacité des entreprises à répondre à la demande qui leur est adressée, reste inférieur à son niveau moyen. Le taux de marge brut des sociétés non financières (SNF) continue de diminuer pour le troisième trimestre consécutif et repasse ainsi en-dessous de la moyenne de 2019, malgré la baisse de la fiscalité sur les entreprises sur la période et la baisse du salaire réel. Enfin, si les réductions successives du taux directeur de la BCE ont un effet à la baisse sur le coût des crédits bancaires accordés aux SNF, l'effet sur le coût total de l'endettement est limité puisque le coût des titres de dette reste stable depuis fin 2024.

7. Vers une stagnation du pouvoir d'achat et une baisse du taux d'épargne

Après deux années de forte inflation, 2024 et 2025 ont été marquées par un net repli. En 2025, l'inflation ne serait que de 1 % en moyenne annuelle (après 2 % en 2024), en raison de la baisse des prix de l'énergie et des produits manufacturés. En 2026, elle se redresserait à 1,5 % en moyenne annuelle mais resterait modérée du fait de prix de l'énergie toujours orientés à la baisse et de salaires peu dynamiques.

Après une hausse significative en 2024, le pouvoir d'achat des ménages augmenterait légèrement en 2025 (+0,6 % par UC). Dans un contexte de faible inflation, les gains de pouvoir d'achat en 2025 seraient tirés par les prestations sociales avec notamment la revalorisation de 2,2 % des retraites et par la hausse des salaires réels.

En 2026, le pouvoir d'achat par UC diminuerait de 0,4 %. Le faible dynamisme des prestations sociales, de la masse salariale et des revenus du patrimoine expliqueraient ce recul, accentué par la remontée modérée de l'inflation.

Le taux d'épargne des ménages reste toujours élevé : mi-2025, il se situe 4,3 points de revenu au-dessus de son niveau d'avant la crise Covid. Le taux d'épargne financière atteint un niveau record, à près de 10 % du RDB, deux fois plus qu'avant la crise. Selon nos prévisions, le taux d'épargne commencerait à baisser à partir du second semestre

2025, sous l'effet du fort repli de l'inflation, de la baisse des taux d'intérêts et d'une faible croissance des revenus du patrimoine qui sont plus souvent épargnés. La réduction prévue du taux d'épargne est cependant plus modérée que ce qu'indique notre équation, en raison d'effets liés à l'incertitude. Il s'établirait fin 2026 à 18 % du RDB, encore 0,6 point au-dessus de ce que prévoit l'équation.

Enfin, l'investissement des ménages repart à la hausse, soutenu par la baisse des taux entamée début 2024 et l'augmentation des volumes de nouveaux crédits à l'habitat. La reprise progressive des permis de construire et des mises en chantier enregistrée depuis le début de l'année 2025 laisse présager un redressement du secteur de la construction.

8. Emploi en recul, productivité en reprise

Après une baisse marquée fin 2024, l'emploi s'est légèrement redressé au premier semestre 2025 (+69 000 créations nettes), mais le rythme reste bien inférieur à celui des années précédentes. Les destructions ont touché principalement le secteur marchand non agricole (-60 000 emplois) et les non-salariés (-40 000), tandis que les services aux entreprises, la construction et l'agriculture sont les plus affectés. À la mi-2025, le volume total d'heures travaillées (salariés et non-salariés) diminue de 0,2 % par rapport aux trois mois précédents. Il demeure néanmoins supérieur de 6,2 % à sa moyenne de 2019, tandis que l'emploi dépasse son niveau d'avant-crise de 6,5 %, ce qui indique que la durée individuelle du travail est quasiment revenue à son niveau pré-pandémique. Comme, parallèlement, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches se situe 5,7 % au-dessus de son niveau pré-Covid, il en résulte toujours un recul de la productivité apparente du travail (-0,4 % sur la période).

Entre fin 2024 et fin 2026, l'emploi marchand reculerait de 171 000 postes, dont près de la moitié résulterait du resserrement des politiques publiques de l'emploi. La suppression progressive des emplois francs, la baisse des contrats aidés (PEC, CUI-CIE) et le ralentissement de l'alternance provoqueraient environ 60 000 destructions d'emplois en 2025 et 45 000 en 2026. Seule l'insertion par l'activité économique bénéficierait d'un soutien budgétaire, sans toutefois compenser la baisse globale de l'effort public.

Le secteur non marchand serait modérément touché, tandis que l'emploi non salarié évoluerait à contre-courant (+5 000 créations nettes par trimestre), traduisant sa résilience en période de ralentissement. Parallèlement, la productivité se redresserait progressivement (+1 % en 2025 et +1,3 % en 2026 dans le secteur marchand), signalant une fermeture partielle du cycle de productivité et une reprise désormais amorcée mais encore incomplète.

La population active progresserait de 172 000 personnes entre 2024 et 2026, soutenue par la démographie et la montée en charge des réformes des retraites et de l'assurance chômage. Cette hausse serait toutefois limitée par les effets de la conjoncture et des politiques de l'emploi, qui entraîneraient une sortie nette de 89 000 personnes du

marché du travail. Le ralentissement de l'emploi et le rattrapage de productivité conduiraient environ 43 000 individus à devenir inactifs, tandis que la réduction des dispositifs publics de l'emploi provoquerait le retrait de 45 000 personnes supplémentaires. Au total, avec 162 000 destructions d'emplois et une hausse du chômage de 333 000 personnes, le taux de chômage atteindrait 8,2 % fin 2026.

9. La difficile baisse du déficit

En 2024, le Conseil de l'Union européenne a ouvert une procédure de déficit excessif à l'encontre de la France. Selon les dernières données disponibles, le déficit public s'est établi à 5,8 % du PIB en 2024. Malgré une orientation clairement restrictive en 2025, atténuée par la dégradation de l'activité et la hausse de la charge d'intérêts, le déficit public est attendu à 5,4 % de PIB pour l'année 2025.

Dans un contexte politique tendu il est difficile de réaliser une prévision de politique budgétaire. Sans prédire l'issue finale du processus politique nous avons construit un scénario qui est calé sur le Rapport d'avancement annuel de 2025. Sous cette hypothèse, la consolidation budgétaire primaire serait de 0,9 point de PIB en 2026.

Toutefois, l'effet de la restriction budgétaire primaire serait atténué par la hausse de la charge d'intérêts, le creusement du déficit conjoncturel et l'extinction du financement européen issue de Next Generation EU. Ainsi, le déficit public diminuerait pour atteindre 5,0 % de PIB pour l'année 2026 (après 5,4 % attendu en 2025). Cependant celui-ci pourrait atteindre 5,1 % du PIB dans le cas d'une consolidation budgétaire plus modérée mais respectant les règles européenne et 5,5 % dans le cas plus théorique d'une loi spéciale.

En dépit d'un scénario avec une forte consolidation budgétaire sur 2025 et 2026, le déficit public restera relativement élevé au cours de la période et supérieur au solde stabilisant la dette publique en points de PIB. Ainsi, la dette publique au sens de Maastricht devrait augmenter jusqu'à près de 118 % du PIB en 2026 (après 115 % en 2025 et 113 % en 2024).

II - Mesures relatives aux collectivités locales

A - Projet de Loi de Finances 2026 (source budget.gouv.fr, WEKA) :

Le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

1- En 2026, le solde public atteindrait -4,7 % du PIB, en amélioration de +0,6 point de PIB par rapport à 2025

Ce plan d'action doit permettre de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et des partenaires européens. L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Un État qui maîtrise sa dépense tout en poursuivant le financement des dépenses prioritaires

En retranchant des dépenses très rigides, comme la charge de la dette et l'effort supplémentaire de réarmement, les dépenses des ministères baisseront de nouveau en valeur en 2026. Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences.

En parallèle, le Gouvernement propose d'augmenter les dépenses de mission « Défense » de +6,7 Md€ par rapport à la loi de finances pour 2025, soit une accélération de +3,5 Md€ par rapport aux évolutions déjà prévues par la loi de programmation militaire 2024-2030. La protection de la sécurité des Français justifie elle aussi de poursuivre la hausse des crédits (+0,6 Md€) et des effectifs (+1 600 emplois) du ministère de l'Intérieur. De la même manière, le ministère de la Justice, significativement renforcé sur les dernières années, connaîtra à nouveau une hausse de ses crédits (+0,2 Md€) et de ses effectifs (+1 600 emplois).

Ce projet de budget propose également de poursuivre les investissements dans les dépenses d'avenir. La réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants, donnant lieu au recrutement de 8 800 professeurs stagiaires, permettra d'accompagner au mieux les jeunes professeurs pour renforcer durablement l'Éducation nationale. Les crédits dédiés à la transition énergétique progressent également afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.

2 - Un impératif de redressement des comptes sociaux pour préserver notre modèle social et faire face au défi démographique

Ce budget et le projet de loi de financement de la sécurité sociale proposent de poursuivre le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale en visant un déficit de 17,5 Md€, avec pour objectif un retour à l'équilibre en 2029. Les recettes marqueraient une progression de 2,5 % en 2026 (+ 16,3 Md€), tandis que la progression des dépenses serait contenue à +1,6 % (+ 10,8 Md€). L'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour 2026 s'établirait à 270,4 Md€, en hausse de 4,3 Md€ (soit +1,6 %) par rapport à 2025.

3 - Une participation juste des collectivités à l'effort de redressement, en miroir d'une réduction du poids des normes

Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cependant, cet effort ne pourra être engagé sérieusement que si nous réduisons en parallèle le poids des normes afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus. Cet effort se veut réparti de manière juste. Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié.

Dans le [Projet de loi de finances pour 2026](#), si la réforme des retraites est abandonnée et si l'effort sur les finances publiques est ramené de 40 à 30 Mds€, avec - 17 Mds€ en dépenses et + 14 Mds€ en recettes, l'effort demandé aux collectivités locales par contre ne varie guère par rapport à ce qui était prévu par le plan de redressement des finances publiques de François Bayrou. Selon nos calculs, 4,7 Mds€ d'efforts seraient donc demandés aux collectivités locales, contre les 5,2 Mds du plan Bayrou¹.

a) Participations des collectivités locales en partie compensées par des transferts de fiscalité en hausse

Ainsi, le nouveau [Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales \(Dilico\)](#) (art. 76) est maintenu pour économiser 2 Mds€ : 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions. Les modalités de prélèvement sont peu changées par rapport à 2025, sauf les seuils de prélèvement pour les communes et EPCI qui passent respectivement à 100 % et 80 % de l'indice synthétique moyen de ressources et de charges (au lieu de 110 % auparavant). De plus, le reversement serait conditionné au respect d'une évolution des dépenses par rapport au PIB. Il ne se ferait plus sur 3 ans mais sur 5 et l'affectation en direction de la péréquation ne pèserait plus seulement 10 %, mais 20 % désormais. Quant à la dynamique de TVA destinée aux collectivités locales, elle serait minorée par le taux de l'inflation (art. 32), ce qui devrait impliquer 0,7 Mds€ d'économies selon ce qu'avait prévu le plan Bayrou. La compensation au titre des valeurs locatives des locaux industriels ([taxe foncière sur le bâti](#) et [cotisation foncière des entreprises](#)) que les collectivités recevaient suite à leur division par deux, va être écartée de sa dynamique (prélèvement sur les recettes), soit 800 M€ en moins, mais non 1,2 Mds€ d'économies comme le prévoyait le plan Bayrou (art. 31). Les variables d'ajustement seront quant à elle minorées de 527 M€ (art. 31). Quant au [Fonds de compensation de la TVA \(FCTVA\)](#), une modification des modalités d'attribution est destinée à contenir sa dynamique (+ 213 M€ par rapport à la LF pour 2025) (art. 32), notamment par l'ajustement du calendrier

de son versement aux EPCI : le reversement leur sera fait l'année suivant la **dépense d'investissement et non plus** en année n. Ceci économiserait 0,7 Mds€ selon le HCFP.

Il faut encore ajouter la baisse de 23 % du **fonds vert** de 2,27 à 1,74 Mds€ (autorisations d'engagement + crédits de paiement).

Néanmoins, ces mauvaises nouvelles sont fortement compensées « par des transferts de fiscalité en hausse de 3,8 Mds€ par rapport à la LF initiale pour 2025 », selon le Haut conseil des finances publiques (HCFP) dans **son avis rendu récemment**. Par ailleurs, comme le demandaient les associations d'élus, un « chantier normatif » devrait amener des mesures de maîtrise des dépenses, indique le HCFP.

b) Coût d'arrêt pour la DGF mais pas pour la péréquation verticale

Du côté des dotations, on notera que la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** n'augmentera pas en 2026 (après un + 150 M€ en 2025) (art. 31). Dans l'attente de l'attribution individuelle de l'année en cours, les acomptes de DGF seront versés par douzièmes sur la base du dernier arrêté ministériel de notification de la DGF connu. La péréquation verticale sera revue, avec + 140 M€ pour la **Dotation de solidarité urbaine (DSU)** et + 150 M€ pour la **Dotation de solidarité rurale (DSR)**. Pour cette dernière, 60 % seront mis sur la fraction de péréquation dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficie (art. 72).

Le Comité des finances locales garde latitude pour les augmenter encore un peu, tout comme pour la Dotation nationale de péréquation. La péréquation verticale des Départements bénéficierait elle de 10 M€ en plus, par redéploiement depuis la dotation forfaitaire des départements. Enfin, les communes perdant les fractions bourg-centre et cible de la DSR pourront bénéficier d'une garantie dégressive de 75 % la première année de perte et de 50 % la deuxième année (au lieu de 1 an de dégressivité actuellement) (art. 72).

En outre, pour rendre plus attractives les **communes nouvelles** issues de fusions de communes à l'échelle d'un EPCI, sans adhésion à un nouvel EPCI, ces communes-communautés verront leur dotation de compétence intercommunale, non plus indexée sur le taux d'évolution de la dotation de compensation des EPCI – qui diminue chaque année –, mais sur la dotation d'intercommunalité – qui augmente chaque année de 90 M€ – (art. 72). Une DGF est créée pour les régions, remplaçant le produit de TVA qui leur était affecté, ceci au niveau du produit de 2025 (art. 72). Si la dynamique de TVA depuis 2018 est donc acquise, cette DGF Régions ne progressera pas en 2027, pour rester alignée au niveau de 2025, quelle que soit l'évolution de la TVA.

c) Un Fonds d'investissement pour les territoires pour remplacer DETR, DPV et DSIL

La Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) augmente elle de 40 M€ par rapport à 2025, pour atteindre 70 M€ en autorisations d'engagement et 60 M€ en crédits de paiement, ceci pour faire face à l'intensification des dégâts climatiques (art. 73).

À noter la création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) (art. 74) regroupant la **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, la Dotation politique de la ville (DPV) et la **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, ceci pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers. C'était une demande forte des élus. Attention, désormais ce FIT est quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens Insee) et aux collectivités urbaines en difficulté.

Le PLF donne la façon dont est calculée la répartition du FIT entre départements, tout en précisant que chaque enveloppe départementale ne pourra pas subir des évolutions de + ou - 3 %/an. Les élus seront davantage intégrés à la définition de la stratégie départementale d'investissement. Enfin, le fonds de sauvegarde des départements institué en 2024 bénéficiera de 300 M€ en 2026, contre 100 en 2025. Évidemment, ce PLF est précaire et au minimum sujet à de nombreux amendements. Sans parler de dissolution !

4- Un effort de justice sociale pour contribuer au redressement des comptes publics et préparer l'avenir en soutenant les acteurs économiques

Côté recettes, l'effort en 2026 reposerait avant tout sur un effort supplémentaire des contribuables disposant des moyens les plus importants, à hauteur de 6,5 Md€.

Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- une taxe sur le patrimoine financier (holdings), doublée d'une contribution minimale des foyers disposant des revenus les plus élevés, pour un total de 2,5 Md€
- la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des plus grandes entreprises, qui serait partiellement prolongée d'un an
- la poursuite de la rationalisation des niches fiscales et sociales pour près de 5 Md€
- les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG maintenus à leur niveau actuel, pour un rendement de 2,2 Md€.

Au-delà de ces mesures, ce budget entend soutenir les acteurs économiques. Il est ainsi proposé de reprendre la baisse de la CVAE dès 2026 pour soutenir la compétitivité des PME, en particulier industrielles, à hauteur de 1,3 Md€.

Enfin, ce budget poursuit l'effort de verdissement de la fiscalité engagée l'année dernière en incitant notamment à l'électrification des flottes de véhicules et en réformant la fiscalité des déchets afin de la rendre plus incitative. Il comporte par ailleurs, dans la continuité du PLF 2025, plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs.

5- La lutte contre la fraude pour préserver le pacte républicain

Le renforcement des dispositifs de lutte contre la fraude fiscale, sociale, douanière et aux aides publiques est une priorité que déclinera le projet de loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales déposé concomitamment aux textes financiers. En 2026, l'action entreprise sous l'égide du plan de lutte contre tous les types de fraude sera accrue, avec notamment un renforcement des effectifs à cet effet au sein des ministères.

B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Sur le plan fiscal, la majoration forfaitaire des bases foncières (hors parts professionnelles) suivra la formule de droit commun fondée sur l'inflation de novembre n-1, soit + 0,9 % (**chiffre INSEE temporaire au moment de la rédaction**) (contre +0,2 % en 2021, +3,4 % en 2022, +7,10 % en 2023, +3,90% en 2024, et 1,7 % en 2025).

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2025

Particularité de cette année préélectorale, l'exercice 2025 n'est pas encore clôturé à la date de tenue de ce débat d'orientations budgétaires. Le Compte Administratif 2025 est donc estimé sur la base des taux de réalisation moyens (par chapitre) constatés sur les 4 premières années du mandat en cours.

Cette estimation fait ressortir les résultats suivants qui alimentent la prospective :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors restes à réaliser

= 8 396 035,37 € (- 482 069 € par rapport à 2024, soit -5,4 %)

EXCEDENT total estimé avec les RAR d'investissement

= 8 873 035 €

Indicateurs CA 2025 :

- Les dépenses de fonctionnement sont estimées sur un taux de réalisation de 90,42 %, permettant de générer une économie / report de 3 139 885 €.
- Les recettes de fonctionnement ont un taux de réalisation estimé de 100,08 % (**A noter qu'à la date de conception de ce DOB, les rôles complémentaires et supplémentaires de l'année ne sont pas connus, comme les éventuelles corrections de compensation TVA issues de la disparition de la TH et de la CVAE**)

- Les dépenses d'investissement ont un taux de réalisation estimé de 50,96 %. Elles feront toutefois l'objet de restes à réaliser à hauteur de 34,56 %, portant l'engagement de la CCPV à hauteur de 86,00 %
- Les recettes d'investissement ont un taux de réalisation estimé à hauteur de 33,92 %. Elles feront également l'objet de restes à réaliser à hauteur de 39 %, portant la réalisation potentielle à hauteur de 73 %

Dans cette démarche estimative basée sur les moyennes de réalisation constatées sur les 4 premières années du mandat, le fonds de roulement est affiché à 8 396 035 €, soit globalement en baisse de 482 000 € par rapport à celui constaté à fin 2024 (8 878 105 €), et ce en raison de deux événements phares qui auront marqué l'année 2025, à savoir :

- La baisse du taux de TEOM de 10,21 % (- 730 000 €)
- L'activation de l'enveloppe de soutien du Pacte Financier, avec - 620 000 € orientés vers les 62 communes en octobre 2025

A noter qu'aucun emprunt n'aura été réalisé en 2025 (pour rappel, 787 000 € étaient inscrits, dont 404 000 € pour la réalisation du PEM de Crépy en Valois et 377 000 € pour la requalification de la ZA de Nanteuil). Ces 787 000 € font l'objet d'un reste à réaliser pour 2026 dans la simulation.

L'encours de dette passera ainsi de 4 887 694 € à fin 2024 à 4 060 006 € à fin 2025 (- 16,9 %).

La capacité de désendettement de la CCPV, grâce à une CAF brute estimée à 3 347 000 € en 2025, serait de 1,2 ans (rappelons que la capacité de désendettement = dette / CAF brute de l'exercice), semblable à 2024 et confortant l'amélioration significative de l'indicateur depuis 2019 (la capacité de désendettement est en effet en dessous des 5 ans depuis 2019, alors qu'elle était comprise entre 8 et 14 ans sur les 5 années précédentes).

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE						
	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	8,15%	2,52%	3,36%	14,55%	12,69%	3,94%	0,57%
Ressources fiscales propres	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%	10,25%	1,66%	0,84%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	-3,55%	3,52%	9,45%	5,20%	27,59%	-1,22%	4,81%
Charges à caractère général	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	7,98%	4,10%	4,58%
Charges de personnel	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	8,05%	6,55%	11,60%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	20 322 302,28 €	21 123 431,44 €	21 243 539,22 €
Ressources fiscales propres	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	22 181 760,61 €	22 550 515,66 €	22 740 220,07 €
Ressources d'exploitation	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	434 474,37 €	384 361,58 €	354 639,69 €
Dotations et participations	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 522 708,50 €	5 274 444,42 €	5 933 030,82 €
Fiscalité reversée	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 816 641,20 €	- 7 085 890,22 €	- 7 784 351,37 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 001 059,89 €	16 792 942,33 €	17 600 068,90 €
Charges à caractère général	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	6 501 292,88 €	6 767 957,36 €	7 077 642,37 €
Charges de personnel	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 702 906,44 €	2 880 079,62 €	3 214 221,68 €
Subventions de fonctionnement	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 796 860,57 €	7 144 905,35 €	7 308 204,85 €
Autres charges de fonctionnement							- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 643 470,32 €
Charges financières (4)	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 235 349,27 €	- 232 199,79 €	- 296 490,02 €
Charges exceptionnelles (5)	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 872 809,96 €	- 766,70 €	- €	- €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €
en % des produits de gestion	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	15,18%	19,40%	15,76%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF Brute (1)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €
Remboursement capital emprunts (2)	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €	827 688,34 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	2 519 291,96 €
FCTVA (4)	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	223 598,17 €	273 759,60 €	564 803,72 €
Subventions d'investissement reçues (5)	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	1 279 142,88 €	588 014,79 €	866 260,17 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	3 795 968,09 €	4 151 846,88 €	3 950 355,86 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	2 125 560,44 €	2 232 210,64 €	4 204 751,07 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	227 674,47 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	1 635 244,46 €	1 585 734,79 €	- 482 069,68 €
Emprunts nouveaux	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	2 400,00 €	- €	0,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de r	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	1 637 644,46 €	1 585 734,79 €	- 482 069,68 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	7 116 602,69 €	8 878 105,05 €	8 396 035,37 €
Evolution de la dette financière	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	509 060,01 €	- 770 744,95 €	- 789 499,38 €	- 808 216,83 €	- 827 688,34 €
Dette financière au 31 décembre	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	5 695 911,56 €	4 887 694,73 €	4 060 006,39 €
Capacité de désendettement en années (dette,	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,2

CC DU PAYS DE VALOIS

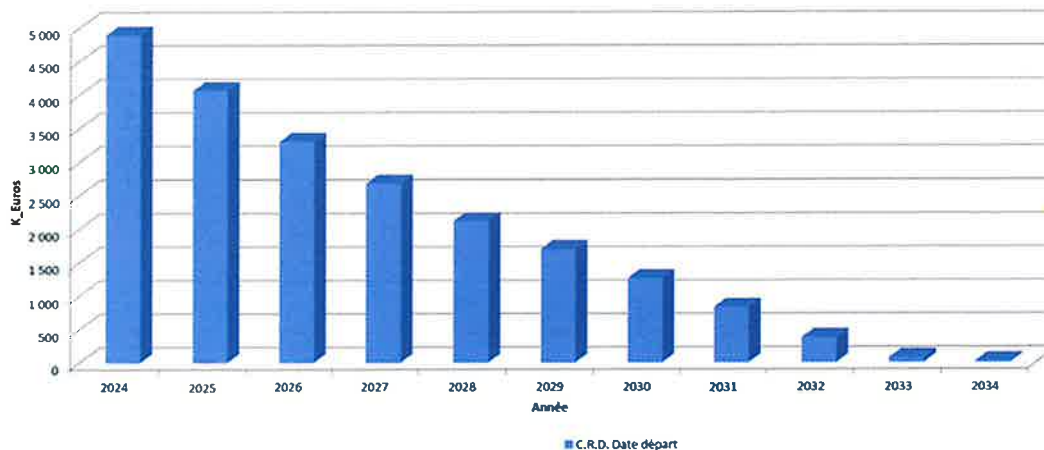
GLOBAL DETTE

Analyse au 31/12/2024

EXTINCTION DE LA DETTE

Banques : AESN BPOSTALE BPRP CA CAF CDC CE19605 CECVL CFFL CLF DEX Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ



Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
C.R.D. Date départ	4 887	4 056	3 300	2 675	2 115	1 666	1 265	831	374	73	24

2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

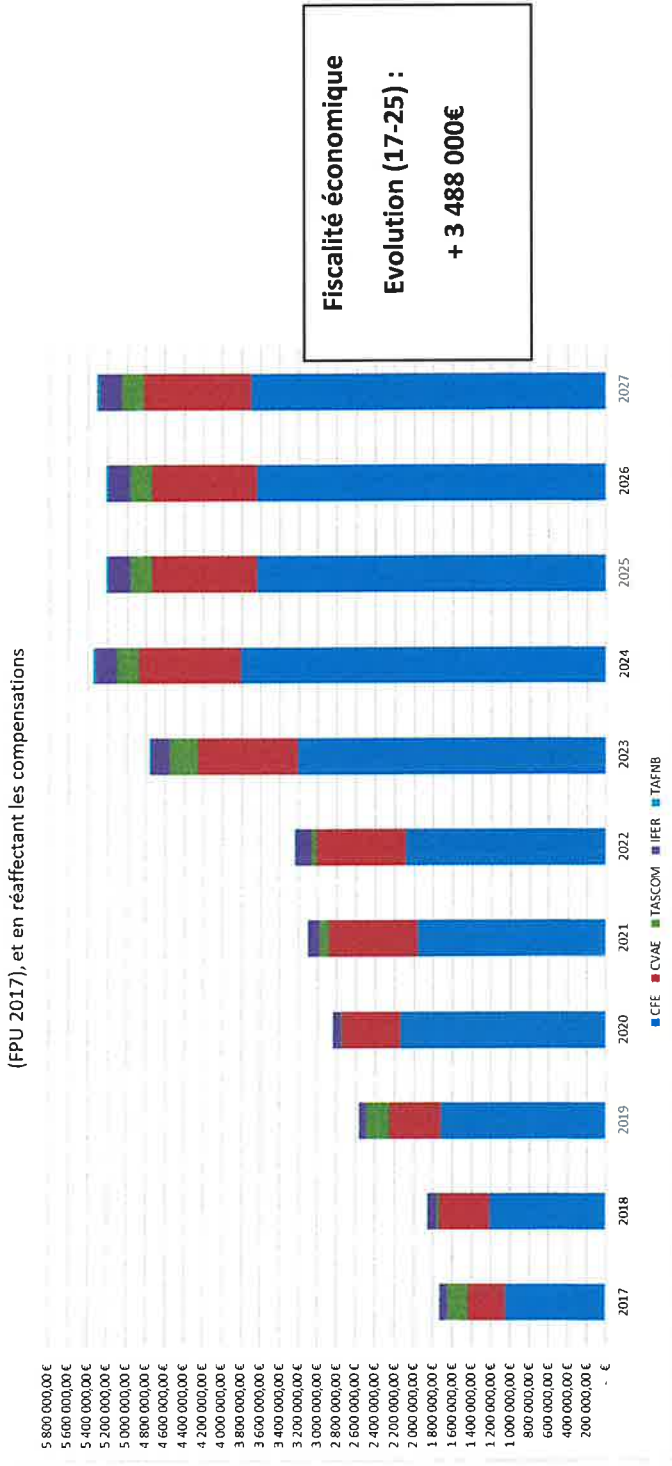
Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur une rétrospective d'environ un mandat (Au vu des comptes administratifs 2019-2025 du Budget Général) et sur une évaluation prospective de 3 exercices (2026 à 2028).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la nouvelle présentation initiée depuis 2018 est reconduite cette année. Elle intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

Éléments de contexte sur les ressources :

Une évolution de la fiscalité économique toujours orientée très positivement en dépit de la réforme fiscale de la CFE :

Evolution de la fiscalité économique nette des reversements des attributions de compensation aux communes (FPU 2017), et en réaffectant les compensations



A noter que la fiscalité d'entreprise baisse de - 130 000 € sur les notifications 2025, en raison de la baisse de la compensation d'Etat sur la CFE (- 294 000 € au niveau de la notification de l'état 1259). A noter toutefois que la dynamique de la fiscalité d'entreprise reste bonne, puisque 164 000 € des 294 000 € de baisse sont compensés par cette dynamique.

L'aménagement de la Zone d'Activité Silly-Plessis apportera dans les années à venir une nouvelle manne financière, non intégrée à ce jour dans la prospective.

La CVAE qui n'avait pas été impactée par la crise sanitaire et qui avait progressé de 33% en 2023, ne progresse que de 2% en 2024, et 3 %

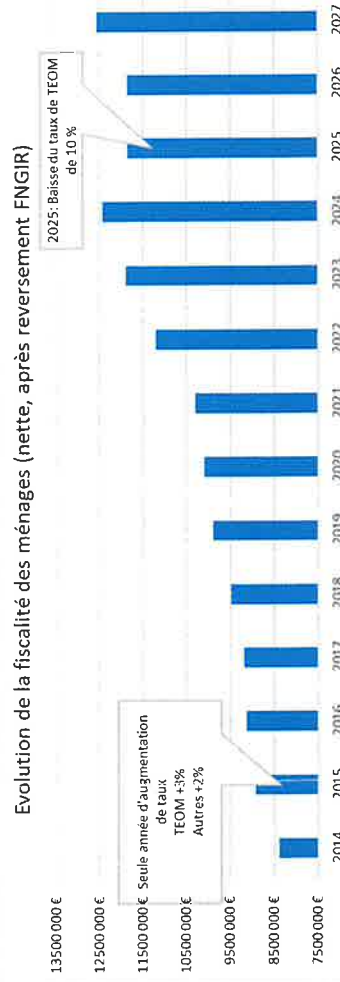
La fiscalité des ménages qui connaissent une baisse en 2025 en lien avec la baisse du taux de TEOM de 10,21 %. Globalement, la fiscalité des ménages par rapport à 2024.

Evolution de la fiscalité des ménages (brute, hors reversement FNGIR)



Fiscalité des ménages

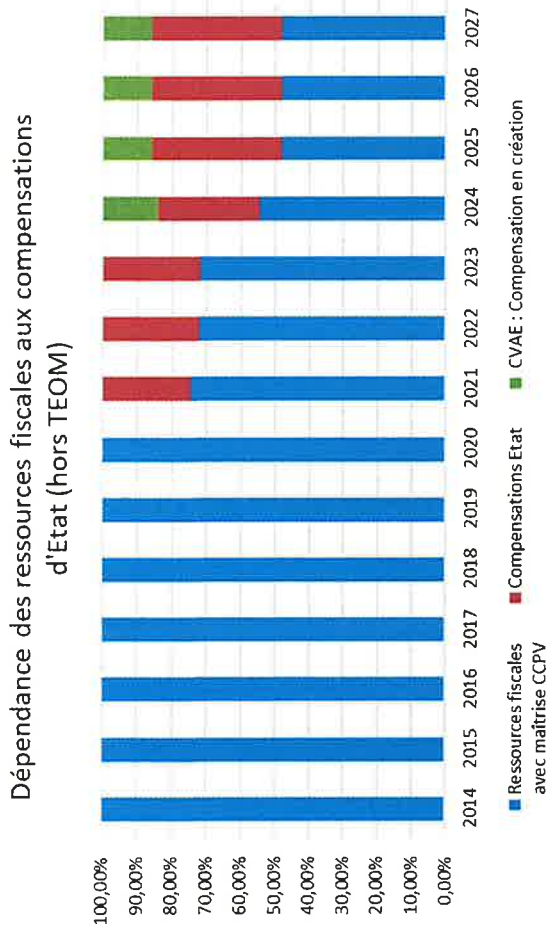
Evolution (17-25) : + 2 662 000 € (- 576 000 € r/ 2024)



A noter que la fin des exonérations facultatives de TEOM pour les entreprises, décidée par le Conseil Communautaire en 2021 expliquait grandement les 552 000 € de recettes supplémentaires issues de cette taxe en 2022.

Elle a progressé de 365 000 en 2024, principalement en lien avec la revalorisation de 3,9 % des bases, et baissé de – 607 000 € en 2025 (baisse du taux).

Dépendance des ressources fiscales de la CCPV aux compensations de l'Etat (hors TEOM)

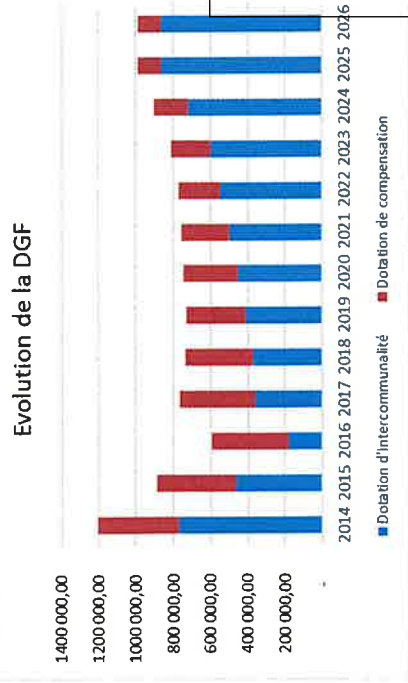


Depuis 2021, une partie des ressources fiscales n'est plus maîtrisée par la CCPV. Cette situation s'est amplifiée dans les réformes fiscales qui sont intervenues depuis :

- 2021 : La TH des résidences principales est remplacée par une fraction de TVA
- 2021 : La réforme du modèle U de la CFE donne lieu à une compensation spécifique de l'Etat,
- 2024 : La mise en place d'une compensation intégrale de la CVAE s'amorce (disparition intégrale de la taxe prévue en 2027)
- 2025 : le poids des compensations sur le poids global de la fiscalité se renforce

Evolution de la DGF

Après avoir stagné pendant 6 ans, une DGF en hausse de 5,36% à 809 000 € en 2023, de 11,24 % à 900 488 € en 2024 et de 9,67 % à 987 548 € en 2025 (reconduite à l'identique dans la prospective)



Stratégie de ce débat d'orientations budgétaires :

Depuis 2019 et jusqu'en 2024, la CCPV profitait d'une progression significative de ses ressources fiscales, toujours tirée par l'essor économique de son territoire, ainsi que par une inflation qui bonifiait l'augmentation automatique des bases.

Les réformes imposées par l'Etat dans le domaine fiscal (suppression de la Taxe d'Habitation, réforme de la Contribution Foncière des Entreprises, et à présent de la CVAE) avaient un temps fait craindre que cette dynamique propre à notre territoire ne s'enraille, mais sur les premières années, les compensations instituées sur les pertes de CFE connaissaient la même évolution que les bases, et que les compensations à base de TVA (notamment pour la TH, et de plus en plus pour la CVAE) profitent également d'une certaine dynamique.

Nous avions toutefois été invités à faire preuve de prudence car la compensation de TVA notifiée en mars 2024 avait fait l'objet de deux corrections à la baisse durant l'année (-148 000 € de TVA pour la TH, et - 155 000 € de TVA de CVAE).

En 2025, cette prudence est restée car si on neutralise la TEOM qui a connu une baisse de taux, on constate globalement que le produit fiscal des autres taxes, compensations comprises, baisse de 99 000 € (emmené par la baisse de compensation CFE), alors qu'il avait progressé de 740 000 € en 2024 et 1 700 000 € en 2023.

A voir donc si cette tendance nouvelle est conjoncturelle ou s'installe, dans la mesure où elle dépend du positionnement de l'Etat dont on connaît par ailleurs la problématique financière qui s'impose à lui.

Pas d'inquiétude excessive toutefois, la CCPV disposera à fin 2025 d'un fonds de roulement qui devrait avoisiner les 8 400 000 €, ce qui lui permettrait aisément de jouer un rôle d'amortisseur pendant de nombreuses années, si cette légère dégradation venait à se confirmer, et le temps que des ressources nouvelles issues de la commercialisation de la zone d'activité de Sully-Plessis ne viennent conforter nos ressources propres.

Début 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les composantes d'un nouveau Projet de Territoire ambitieux qui trouveront donc logiquement moyen de se mettre en œuvre dans les années à venir.

Reste à surveiller la disparition totale à venir de la CVAE compensée par de la TVA. La dynamique économique de notre territoire sera donc désormais sans lien avec l'évolution de cette taxe qui dernièrement connaissait une progression de 4 % en moyenne par an, et qui dès la première année de la réforme (2024) ne progresse plus que de 2 % (lié à l'exonération de petites entreprises), et de 1,1 % en 2025.

Sachant qu'au moment de la rédaction de ce DOB, la préparation budgétaire 2026 est en cours et que les Directeurs et Chefs de Services n'ont pas encore été reçus par l'exécutif pour les traditionnels arbitrages budgétaires, il a fallu trouver un moyen cohérent de préparer la prospective, et il a été décidé de la créer sur la base de la dynamique moyenne d'évolution de la consommation de crédits constatée depuis le début de ce mandat.

Concrètement, cela signifie que :

- Le Compte Administratif 2025 a été estimé selon l'application de taux de consommation moyen aux crédits du BP 2025 corrigés des décisions modificatives intervenues en cours d'année. Ces taux de consommation moyens sont ceux constatés par chapitre sur les 4 exercices précédents, par rapport aux crédits prévus à l'exercice qui les concerne.
- Le BP prévisionnel 2026 est estimé par rapport aux taux d'évolution moyens des crédits par chapitre constatés sur les chiffres de BPn+1 par rapport au CAn sur les années antérieures. Cela permet de tenir compte à la fois des crédits nouveaux et de l'effet report des crédits antérieurs.
- A compter de 2027, la prospective est établie sur la base d'une évolution des charges à caractère général de 1,8 % et des frais de personnels de 2,8 %, et d'une évolution des ressources fiscales de 1,8 %. Ces évolutions prudentes (mises en œuvre chaque année dans la même proportion pour les années de prospective) sont appliquées sur les crédits 2026 qui correspondent à du budgétaire BP, et non du réalisé. Ces taux prudents permettent donc de limiter l'effet cumul des marges du BP 2026 sur les années suivantes.

La prospective financière établie dans les simulations qui suivent respecte ces éléments.

Détermination des perspectives financières

En section de fonctionnement

1^{er} indicateur : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

- ⇒ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :
- Les ressources fiscales (chap 73),
 - Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, remboursement communes tracés, bornes, . ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance)
 - Les dotations et participation (chap 74, DGF, Versement mobilité, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales, FCTVA sur dép fonctionnement éligibles)
 - On y retranche la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice, la part automatique du Pacte Financier)
- ⇒ Les charges de gestion comprennent :
- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique, ...)
 - Les charges de personnels (chap 12)
 - Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMD0, Subventions associations)

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAF BRUTE PREVISIONNELLE										
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	20 322 302,28 €	21 123 431,44 €	21 243 539,22 €	22 231 680,63 €	22 641 951,24 €	23 059 606,72 €
Ressources fiscales propres	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	22 181 760,61 €	22 550 515,66 €	22 740 220,07 €	22 792 811,65 €	23 203 082,26 €	23 620 737,74 €
Ressources d'exploitation	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	434 474,37 €	384 361,58 €	354 639,69 €	355 000,00 €	355 000,00 €	355 000,00 €
Dotations et participations	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 522 708,50 €	5 274 444,42 €	5 933 030,82 €	6 348 342,98 €	6 348 342,98 €	6 348 342,98 €
Fiscalité reversée	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 8316 641,20 €	- 7 085 890,22 €	- 7 784 351,37 €	- 7 264 474,00 €	- 7 264 474,00 €	- 7 264 474,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT										
Charges à caractère général	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 001 059,89 €	16 792 942,33 €	17 600 068,90 €	19 897 752,82 €	20 291 486,17 €	20 693 302,79 €
Charges de personnel	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	6 501 292,88 €	6 767 957,36 €	7 077 642,37 €	8 857 224,65 €	9 016 654,70 €	9 178 954,48 €
Subventions de fonctionnement	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 702 906,44 €	2 880 079,62 €	3 214 221,68 €	3 557 380,37 €	3 656 987,02 €	3 759 382,65 €
Autres charges de fonctionnement	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 796 860,57 €	7 144 905,35 €	7 308 204,85 €	7 483 147,80 €	7 617 844,46 €	7 754 965,66 €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 643 470,32 €	2 333 927,81 €	2 350 465,06 €	2 366 303,92 €

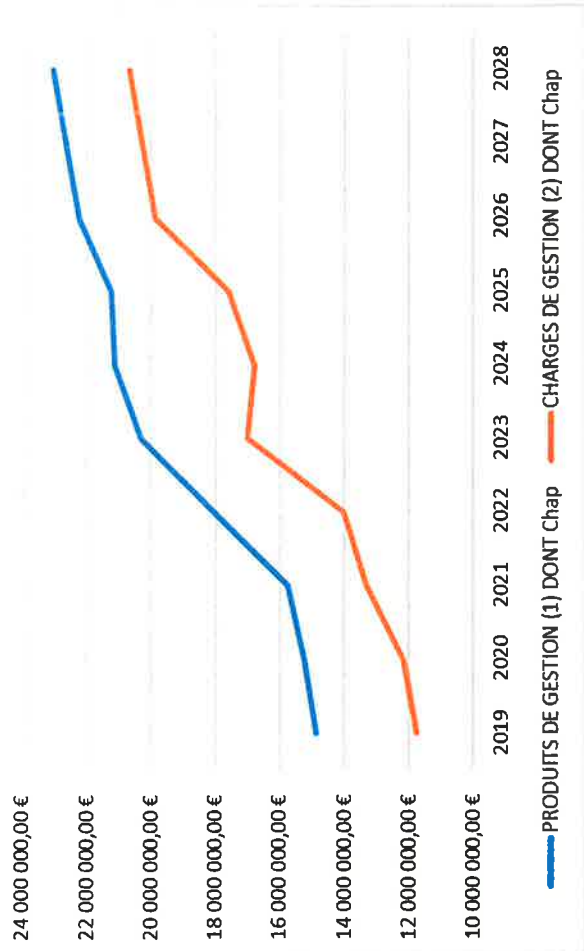
L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2019-2025 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2026 étant calculé au regard de la moyenne d'évolution de CA à BP sur les 4 années antérieures)

	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE					
	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024	Evol 2026/2025	Evol 2027/2026	Evol 2028/2027
PRINCIPALES HYPOTHESES										
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	8,15%	2,52%	3,36%	14,55%	12,69%	3,94%	0,57%	4,65%	1,85%	1,84%
Ressources fiscales propres	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%	10,25%	1,66%	0,84%	0,23%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	-3,55%	3,52%	9,45%	5,20%	27,59%	-1,22%	4,81%	13,05%	1,98%	1,98%
Charges à caractère général	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	7,98%	4,10%	4,58%	25,14%	1,80%	1,80%
Charges de personnel	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	8,05%	6,55%	11,60%	10,68%	2,80%	2,80%

Les charges à caractère général progressent de 25 % (+ 1 780 000 €) en 2026 de CA à BP (mais +1,6 % de BP 2025 à BP 2026). L'évolution évoquée de CA à BP se justifie comme chaque année par un effet de réinscription de crédits d'opérations non réalisées ou partiellement réalisées sur l'exercice antérieur.

Les charges de personnels progressent quant à elles de 10,68 % en 2026 dans cette simulation de CA à BP (+ 343 000 €), mais de 3,2 % de BP2025 à BP2026.

Evolution des produits de gestion et des charges de gestion

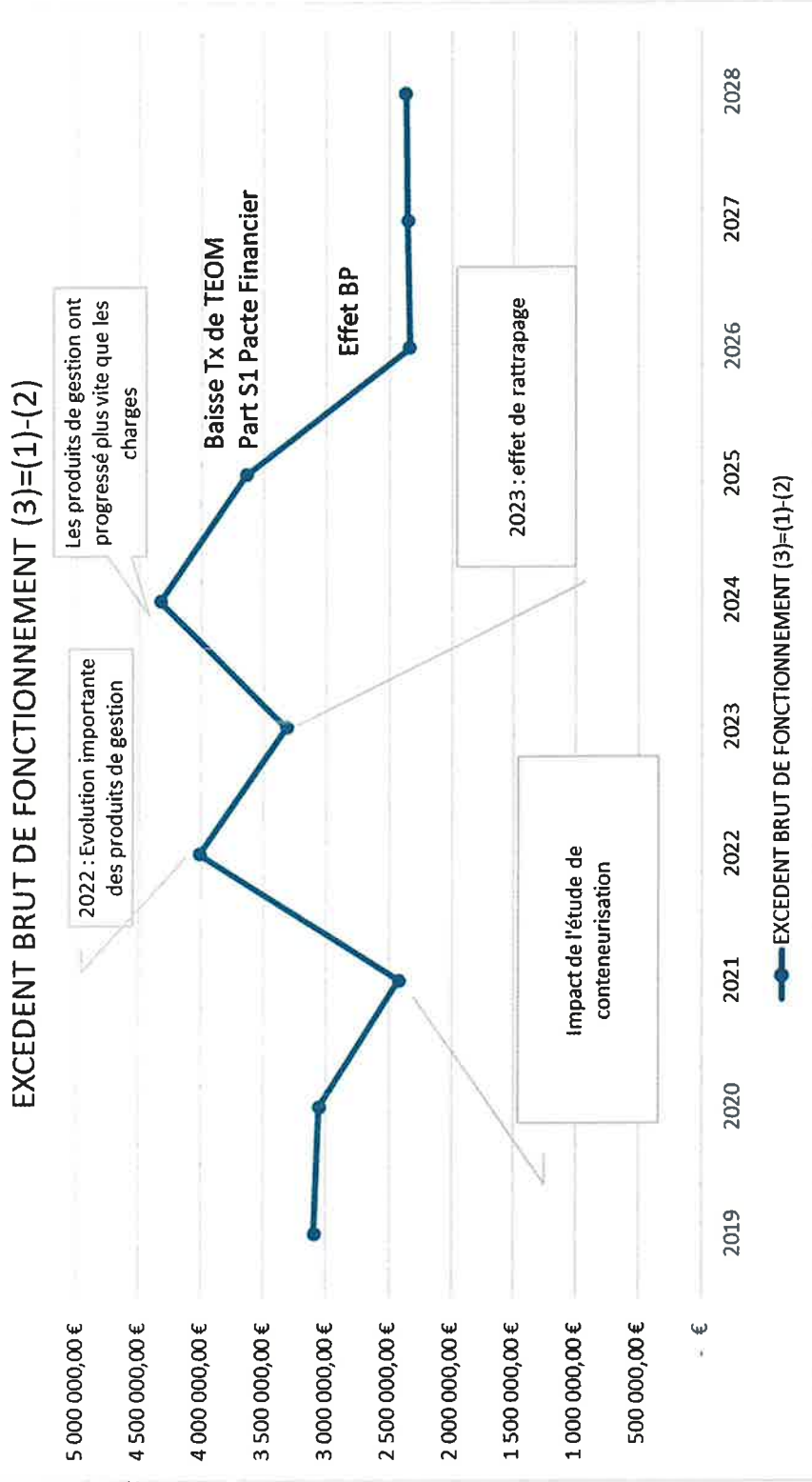


S'agissant des bases fiscales, les simulations sont réalisées de la manière suivante pour intégrer une certaine prudence :

- 2026 : Reconduction du produit fiscal identique au notifié en 2025 (taxes ménages (y compris TEOM) et entreprises),
- 2027 et 2028 : augmentation prudente du produit fiscal global de +1,8% chaque année

Les autres composantes des produits de gestion (subventions de fonctionnement, etc.) sont calculées au plus juste pour 2025, et la DGF est reconduite à l'identique de 2025 sur les années suivantes.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion – charges de gestion) :



Même en gardant un niveau de charges de gestion conséquent, l'excédent brut de fonctionnement envisagé sur 2026 à 2028 reste à un niveau élevé, ce qui montre que l'évolution des charges de gestion est largement compensée par l'évolution naturelle des produits de gestion (qui rappellent-le, fait l'objet d'une estimation très prudente pour les années 2026 à 2028). La baisse constatée en 2025 résulte rappelés le de la baisse du taux de TEOM de 10,21% (qui profite directement aux valaisiens) et de l'alimentation de la part S1 du Pacte Financier (qui profite aux communes).

2^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)

L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigée par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 643 470,32 €	2 333 977,81 €	2 350 465,06 €	2 366 303,92 €
Charges financières (4)	268 968,78 €	252 313,23 €	234 427,83 €	222 124,60 €	235 349,27 €	232 199,79 €	296 490,02 €	342 034,00 €	364 034,00 €	386 034,00 €
Charges exceptionnelles (5)	706 570,33 €	719 887,76 €	637 466,09 €	872 809,96 €	766,70 €	- €	- €	- €	- €	- €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €	1 991 893,81 €	1 986 431,06 €	1 980 269,92 €
en % des produits de gestion	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	15,18%	19,40%	15,76%	8,96%	8,77%	8,59%

La capacité d'autofinancement brute de la CCPV avait nettement progressé en 2019 et 2020 suite notamment à la perception de ressources fiscales nouvelles issues du milieu économique, et elle se maintient à des niveaux importants depuis. En 2024, elle atteint un niveau record à 4 098 000 € en raison de produits de gestion qui ont progressé plus vite que les charges réalisées.

La CAF Brute se stabilise autour des 2 000 000 € sur les 3 années de prospective, ce qui est conforme au DOB de l'an dernier si on déduit la perte de produit fiscal issue de la baisse de la TEOM en 2025, et qui se pérennise sur les années suivantes. Un tel niveau de CAF Brute permettrait de couvrir 2,4 fois le capital de la dette de chaque année considérée, sachant que la réalisation qui sera vraisemblablement constatée pour ces années de prospective (et qui sera sans doute inférieure) viendra la conforter comme on a pu le constater sur les années antérieures.



Il est à noter que cette orientation de 2026 est calculée sur une évolution des produits de gestion simulée sans doute en deçà de ce que sera concrètement cette évolution, ne serait-ce que parce que l'évolution automatique des bases fiscales de 2026 qui sera calculée sur l'inflation de novembre 2024 à novembre 2025 n'est pas connue à la date de rédaction de ce

DOB et parce que des produits fiscaux nouveaux, qui pourraient intervenir à la suite de la commercialisation de la ZA Silly Plessis, ne sont pas intégrés non plus pour les années suivantes.

L'évolution de la CAF Brute devrait donc être au réel d'une ampleur supérieure à celle qui est estimée.

Il est important de souligner que c'est la CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts).

S'agissant des conditions imposées à la simulation, la capacité de désendettement reste, depuis 2023 et pour les années de la prospective à des niveaux inférieurs à 2 ans, ce qui demeure un record pour la CCPV :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE				
Année	Capacité de désendettement en années (dette, CAF brute)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
2019	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,2	2,0	1,5	1,2

Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

En section d'investissement

La Capacité d'Autofinancement Brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette de l'exercice de la collectivité.

Une fois cette dette de l'exercice prise en charge, la CAF Nette qui en résulte détermine la capacité de la CCPV à investir sur ses fonds propres, sans recours à l'emprunt et sans impacter le fonds de roulement.

3^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAF Brute (1)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €	1 991 893,81 €	1 986 431,06 €	1 980 269,92 €
Remboursement capital emprunts (2)	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €	827 688,34 €	834 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	2 519 291,96 €	1 157 893,81 €	1 136 431,06 €	1 130 269,92 €



Depuis 2019 et jusqu'à 2021, la CAF nette oscillait à des niveaux compris entre 935 000 € et 1 500 000 € suite à la rentrée des ressources fiscales économiques nouvelles. Les années 2022 et 2023 connaissent une accentuation significative à 2 147 000 € et 2 293 000 €, en lien avec le double effet que constituent l'augmentation importante des produits fiscaux et la non réalisation d'ampleur un certain nombre de dépenses de fonctionnement, ce qui renchérit de manière importante le fonds de roulement.

La CAF nette en 2024 se conforte encore de 1 000 000 € dans le même mouvement que celui constaté sur ces années antérieures.

En 2025, la simulation la ramène à un niveau inférieur de 770 000 € à 2024, toujours en lien avec la baisse du taux de TEOM et l'alimentation de la part S1 du Pacte Financier.

En 2026, suite à la réinscription de dépenses initialement prévues en 2025 et à l'effet BP classique, elle retombe à un niveau supérieur de celui de 2021, en dégageant une marge qui reste confortable d'autofinancement à plus de 1 000 000 €.

Concrètement, cela signifie que la CCPV financera en 2026, en 2027, et en 2028 le remboursement de l'annuité du Capital de la dette sur ses recettes propres de l'exercice, et pourra en outre financer ses nouveaux investissements à hauteur de plus de 1 000 000 € sans recourir à un emprunt ni solliciter son fonds de roulement. Ce n'est qu'au-delà qu'il sera justifié d'y avoir recours.

4^{ème} indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAF NETTE (3)-(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	2 519 291,96 €	1 157 893,81 €	1 136 431,06 €	1 130 269,92 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi)	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	2 125 560,44 €	2 232 210,64 €	4 204 751,07 €	7 641 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Subventions d'équipement (inclus en nature) (4)	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	227 674,47 €	1 832 600,00	360 000,00	360 000,00

Au cours des 7 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets, réhabilitation extension du gymnase de Betz, centre aquatique, travaux lourds en zone d'activité) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 500 000 € TTC (période 2018 à 2025).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV était liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante était de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention a pris fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement augmentée.

Pour 2026, les dépenses d'équipements brutes (hors déduction des subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 7 641 000 € TTC, soit d'un niveau qui est important. Ils intègrent les restes à réaliser que l'on perçoit conséquents de ce qui résultera du CA 2025 qui est en cours de préparation, l'exercice n'étant pas finalisé. L'estimation tient compte de la réalisation du PEM de Crépy en Valois et des travaux de réhabilitation de la ZA de Nanteuil le Haudouin.

A compter de 2027 :

- Un crédit de 1 500 000 € est intégré à la prospective pour les dépenses d'équipement pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (correspondant à la moyenne des investissements 2018-2025), et couvrir les opérations faisant l'objet d'une pluriannualité,
- Un crédit de 360 000 € est prévu chaque année dans les subventions d'équipement versées par la CCPV pour alimenter les fonds de concours du Pacte Financier (moyenne des années antérieures).

Si d'autres dépenses d'investissement étaient envisagées, les reliquats à la charge de la CCPV (après déduction des subventions) seraient financés :

- Par autofinancement, si la CAF nette s'avérait meilleure qu'attendue dans ces simulations (ce qui est vraisemblable compte tenu du fait que les ressources fiscales prises en compte pour ces simulations sont estimées de manière très prudentes),
- Par l'emprunt, si le Conseil Communautaire autorisait d'y recourir, notamment pour financer des investissements productifs,
- Par sollicitation du fonds de roulement,

5^{ème} indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAF Brute (1)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €	1 991 893,81 €	1 986 431,06 €	1 980 269,92 €
remboursement capital emprunts (2)	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €	827 688,34 €	834 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	2 519 291,96 €	1 157 893,81 €	1 136 431,06 €	1 130 269,92 €
CTVA (4)	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	223 598,17 €	273 759,60 €	564 803,72 €	1 000 000,00 €	222 750,00 €	222 750,00 €
subventions d'investissement reçues (5)	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	1 279 142,88 €	588 014,79 €	866 260,17 €	6 273 000,00 €	660 000,00 €	660 000,00 €
financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	3 795 968,09 €	4 151 846,88 €	3 950 355,85 €	8 430 893,81 €	2 019 181,06 €	2 013 019,92 €
dépenses d'équipement (inclus travaux en régie)	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	2 125 560,44 €	2 232 210,64 €	4 204 751,07 €	7 641 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	227 674,47 €	1 832 600,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(8)-imprunts nouveaux	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	1 635 244,46 €	1 585 734,79 €	482 069,68 €	1 042 706,19 €	159 181,06 €	153 019,92 €
imprunts nouveaux	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	2 400,00 €	- €	0,00 €	787 000,00 €	0,00 €	0,00 €
mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	1 637 644,46 €	1 585 734,79 €	482 069,68 €	255 706,19 €	159 181,06 €	153 019,92 €
fonds de roulement au Compte administratif	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	7 116 602,69 €	8 878 105,05 €	8 396 035,37 €	8 140 329,18 €	8 299 510,24 €	8 452 530,16 €
évolution de la dette financière	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	509 060,01 €	770 744,95 €	789 499,38 €	808 216,83 €	827 688,34 €	47 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
dette financière au 31 décembre	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	5 695 911,56 €	4 887 694,73 €	4 060 006,39 €	4 013 006,39 €	3 163 006,39 €	2 313 006,39 €
capacité de désendettement en années (dette, dette financière nette)	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,2	2,0	1,6	1,2

En 2019, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA, les subventions, et l'emprunt éventuel de l'année ont suffi à couvrir les dépenses d'investissement (+911 000 €) et cela s'est confirmé sur les 5 années suivantes en s'amplifiant (+865 000 € en 2020, + 1 243 000 € en 2021, + 1 376 000 € en 2022, + 1 637 000 € en 2023 et + 1 585 000 € en 2024).

A noter toutefois qu'en 2021, le fonds de roulement s'est renforcé de 1 243 000 € grâce à la réalisation d'un emprunt de 1 120 000 € (620 000 € pour les conteneurs et actualisation de l'emprunt du gymnase de Betz à 500 000 €). En neutralisant cet emprunt, le fonds de roulement aurait tout de même progressé de 123 000 €, ce qui tend à démontrer que depuis 2019, les ressources propres de la CCPV progressent plus vite en valeur que ses dépenses, en dépit de l'effort conséquent de rattrapage (d'entretien, de remise en état, et de développement) mis en œuvre par la CCPV. C'est encore plus vrai en 2023 et 2024 où le fonds de roulement a progressé d'environ 1 600 000 € chaque année.

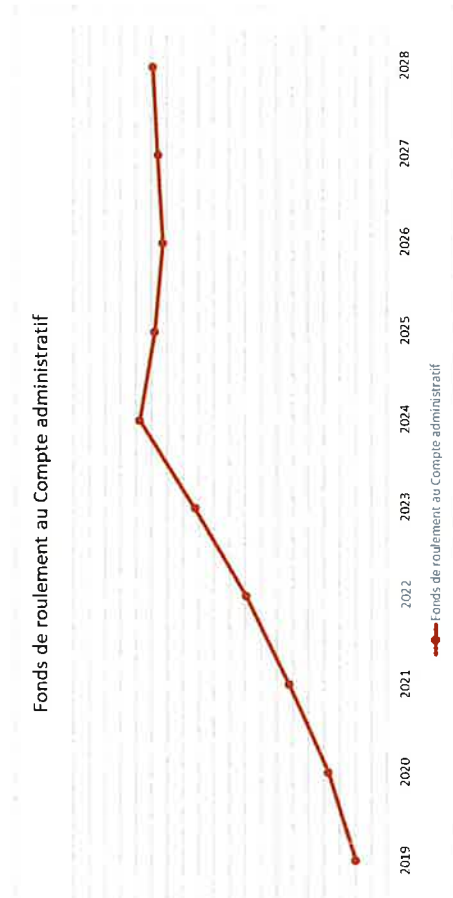
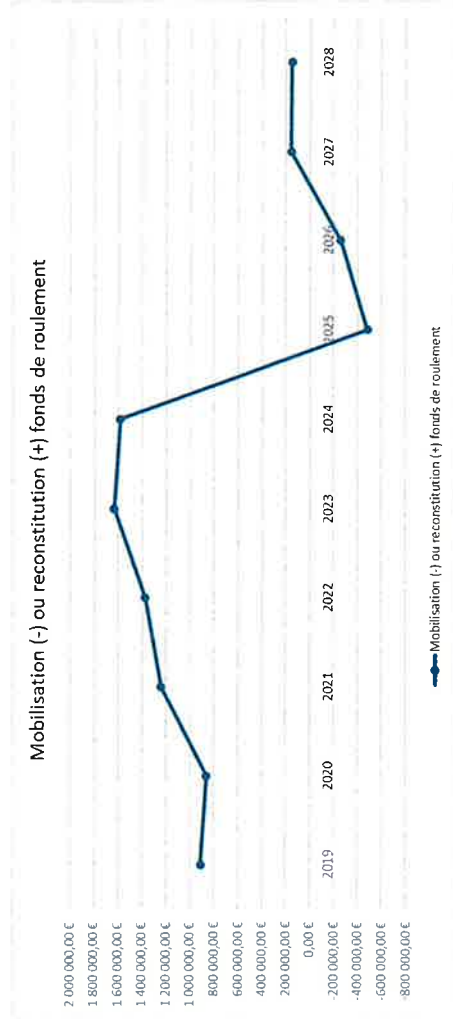
En 2025, ce sera vraisemblablement l'inverse (- 482 069 €), mais cela résultera d'un choix politique délibéré, le Conseil Communautaire ayant souhaité que cette manne financière profite partiellement aux valaisiens par une baisse de taux de TEOM et aux communes pour l'alimentation exceptionnelle de la part S1 du Pacte Financier à hauteur de 620 000 €.

En 2026, l'effet BP devrait impacter le fonds de roulement de - 255 000 €, avant qu'un mouvement de renforcement positif ne s'enclenche à compter de 2027, et qui sera sans doute renforcé par les nouvelles recettes fiscales qui découleront de l'implantation des nouvelles entreprises sur la ZA de Silly Plessis.

Ainsi, le fonds de roulement du Budget principal de la CCPV sera passé de 1 993 000 € à fin 2019 à 8 396 000 € à fin 2025 (+ 6 400 000 €).

Au niveau de ce DOB, le niveau de reprise sur 2026 des actions entreprises et non réalisées en 2025, allié aux opérations nouvelles de l'exercice, ne devrait impacter le fonds de roulement que marginalement étant entendu qu'il est inscrit la réalisation d'un emprunt de 787 000 €, si les conditions de réalisation de cet emprunt se révélaient intéressantes (dans le cas contraire, la CCPV financerait les investissements sur ces fonds propres).

Pour les deux années suivantes, le fonds de roulement devrait se stabiliser entre 8 300 000 € et 8 450 000 €, sachant une nouvelle fois que cette estimation n'inclut pas la revalorisation automatique des bases en 2026 (qui n'est pas encore connue).



S'agissant de la dette, on constate que sur la période allant de fin 2013 à fin 2024, l'encours de la dette est passé de 8 263 020 € à 4 060 000 €, soit - 50,8% (les emprunts nouveaux auront été sur le budget général inférieurs aux remboursements en capital des dettes contractées antérieurement). L'encours baisse marginalement en 2026 par la programmation d'un emprunt de 787 000 € qui est inférieur au remboursement en capital de la dette de l'année.

Pour rappel, les emprunts des 10 années antérieures sont les suivants :

- o 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- o 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- o 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs
- o 2021 : Emprunt de 620 000 € pour l'achat des conteneurs (2^{ème} phase), Emprunt de 500 000 € pour la réhabilitation du Gymnase de Betz
- o 2026 : Emprunt inscrit de 787 700 € pour la réalisation du PEM de Crépy en Valois pour 410 000 € et à la requalification de la ZA de Nanteuil pour 377 000 €

Ainsi, à fin 2025 la CCPV dispose :

- d'un fonds de roulement conséquent de 8 396 000 €, (à confirmer lors du vote du CA 2025, l'exercice budgétaire n'étant pas terminé à la date de rédaction de ce DOB)
- d'un encours de dette de 4 060 000 €
- d'une capacité à envisager de maintenir a minima une CAF nette à hauteur de près de 1 100 000 € pour les trois années à venir.

Ces perspectives semblent montrer que la CCPV a sur les 4 premières années du mandat en cours, trouvé le moyen de conforter ses capacités de financement tout en renforçant son implication dans ses pôles de compétences. Globalement, sur ces 4 premières années, les ressources de la CCPV progressaient plus vite que ses dépenses.

A compter de 2025, la tendance semble montrer que la CCPV s'est inscrite dans un rythme de croisière qui, s'il ne lui permet plus de profiter de la même dynamique de progression que précédemment, lui garantit toutefois de préserver ses acquis, notamment en termes de fonds de roulement, tout en réduisant de manière très importante son endettement. A noter que cette stratégie est volontaire puisque 2025 aura été l'occasion de baisser la fiscalité des ménages et de mettre en place un geste fort de solidarité à l'égard des communes par le financement d'une enveloppe spécifique qui leur a été dédiée.

Le pari sur l'avenir repose désormais sur la ZAC de Sully Plessis qui est en cours d'aménagement et qui devrait accueillir les entreprises désignées d'ici 2 ans. Les ressources fiscales qui en découleront permettront sûrement de relancer la dynamique constatée en début de mandat.

Le point de vigilance demeure sur la fragilité gouvernementale qui contribue depuis deux ans à ternir la lisibilité à court et moyen terme des actions qui pourraient être mises en place en faveur ou défaveur des collectivités locales, et qui pourraient avoir un impact sur leurs capacités de financement.

Pour l'heure toutefois, le fonds de roulement record dont dispose la CCPV (8 396 000 € estimés à fin 2025) permet toujours d'appréhender avec sérénité l'avenir, ne serait-ce que par cette capacité de mobilisation de financement propre qu'il offre pour faire face à des implications financières ambitieuses.

Annexe 1 : Information sur les effectifs de l'exercice 2025

I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS	Année 2025 (Effectif au 31/12/2025)		Année 2024 (Effectif au 31/12/2024)		Année 2023 (Effectif au 31/12/2023)	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
	Fonctionnaires titulaires et stagiaires	36	39%	36	40%	30
Agents permanents contractuels de droit public (vacance d'emploi, besoin de services...)	46	50%	39	44%	20	35%
Agents non permanents contractuels de droit public (contrats de projets, remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	7	8%	10	12%	4	7%
Salarié contractuel de droit privé (Budgets SPANC & eau potable)	2	2%	2	2%	2	4%
Apprentis	1	1%	2	2%		
Soit effectif total tous statuts confondus	92	100%	89	100%	56	100%
<u>Pour information</u>						
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Equalia (uniquement cotisations CNRACL)	3		3		3	
Fonctionnaire titulaire détaché auprès d'une administration d'Etat	1		0		0	
Fonctionnaires titulaires en mise en disponibilité ou en congé parental	1		3		3	

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2025 et 2024 s'explique comme suit :

- 1 assistante administrative eau potable en contrat de projet qui est parti au 1^{er} janvier 2025

- /+ 1 assistante administrative en remplacement qui a basculé sur un poste d'agent permanent en contrat public (qui remplace l'assistante eau potable)
- /+ 1 instructeur du droit des sols en contrat temporaire qui est arrivé en 1^{er} décembre 2024 et qui a basculé sur un contrat permanent en contrat public
- 1 conseiller en séjour saisonnier qui est parti au 1^{er} janvier 2025
- + 7 contractuels arrivés :
 - o 1 coordinatrice du contrat local de santé
 - o 1 animateur du tri/préventeur
 - o 1 médiatrice culturelle
 - o 2 conseillères en séjours/guides conférencières
 - o 1 chargé de communication touristique
 - o 1 responsable technique & projets
- 1 juriste/gestionnaire des marchés publics démissionnaire au 30 septembre 2025
- 1 apprenti dont le contrat a pris fin le 1^{er} juillet 2025

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2024 et 2023 s'explique comme suit :

- 1 médiateur culturel/assistant de direction qui a démissionné le 26 décembre 2024
- 1 guide conférencier/conseiller en séjour qui a démissionné en avril 2024
- 1 chargé de de l'animation touristique/conseiller en séjour qui a démissionné en mai 2024
- 1 chargé de communication touristique qui a démissionné en juin 2024
- + 27 agents transférés de l'établissement « DMV » dont 5 titulaires et 22 contractuels
- + 1 gestionnaire RH titulaire arrivé en octobre 2024

- + 6 contractuels arrivés :
 - o 1 animateur de la protection en ressource en eau (en janvier 2024)
 - o 1 juriste/chargé de la commande publique (en janvier 2024)
 - o 1 chargé de mission habitat/mobilité (mai 2024)
 - o 1 agent d'exécution budgétaire (en décembre 2024)
 - o 1 assistant administratif sur le service eau (en accroissement temporaire d'activité en octobre 2024)
 - o 1 assistant administratif sur le service SPANC/GEMAPI (remplacement maladie en octobre 2024)

- + L'arrivée de deux apprentis : 1 en juillet 2024 sur l'office de tourisme et 1 en septembre sur la Direction de la communication

STRUCTURE DETAILLEE Effectif au 31 décembre	Fonctionnaires en activité			Agents contractuels de droit public			Salariés de droit privé + apprentis			TOTAL		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Filière administrative	22	21	19	13	16	13	1	1		36	38	32
Filière technique	9	10	11	12	9	7				21	19	18
Filière animation				1	1	1				1	1	1
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	31	31	30	26	30	21	1	1		58	58	51
Technicien du SPANC							1	1	1	1	1	1
TOTAL BUDGET ANNEXE DU SPANC							1	1	1	1	1	1
Technicien eau potable/assainissement collectif							1	1	1	1	1	1
TOTAL BUDGET ANNEXE DU EAU POTABLE							1	1	1	1	1	1

Filière administrative				2	1	1				2	1	1
Filière culturelle				2	1	2			1	2	1	2
TOTAL BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE T.				4	2	3			1	4	2	3
Filière administrative	1	1		3	3					4	4	
Filière culturelle	4	4		20	19					24	23	
TOTAL BUDGET ANNEXE DE DANSE ET M. V.	5	5		23	22	0				28	27	
Filière administrative		22	19		19	14			1		41	33
Filière technique		10	11		9	7		2	2		21	20
Filière culturelle		4			20	2		1			25	2
Filière animation									1		1	1
TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS	36	36	30	53	49	24	3	4	2	92	89	56

Il est prévu en 2026 un effectif au 31 décembre 2026 de 99 agents réparti par filière comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL : 63 agents (dont 39 en filière administrative, 23 en filière technique et 2 en filière animation)
- BUDGET SPANC : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)
- BUDGET EAU POTABLE : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)
- BUDGET OFFICE DE TOURISME : 6 agents (dont 4 en filière administrative, 1 en filière animation et 1 en filière culturelle)
- BUDGET DANSE & MUSIQUE : 28 agents (dont 3 en filière administrative et 25 en filière culturelle)

II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL			
Types de dépenses	2025	2024	2023
Traitements indiciaires	1 474 962,90	1 352 318,86	1 268 106,57
Régime indemnitaire	636 870,76	592 915,39	583 887,64
Bonifications indiciaires	4 427,13	4 415,72	4 397,77
Heures supplémentaires payées	6 120,58	8 192,61	11 129,69
Avantages en nature	7 699,15	4 270,32	4 270,32
Charges de personnel des agents mutualisés	-	-	4 693,33
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	1 065 515,74	901 565,88	826 421,12
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	3 195 596,26	2 863 678,78	2 702 906,44
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	153 028,29	130 713,22	44 044,43
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES	3 348 624,55	2 994 392,00	2 746 950,87
BUDGET PRINCIPAL			
Salaires bruts	26 118,92	26 686,00	23 494,05
Autres dépenses de personnel	14 590,38	13 711,00	11 924,94
Charges de personnel des agents issus du budget principal (remboursement)	28546,51	18 679,00	14 416,00
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	69 615,81	59 076,00	49 834,99
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	847,51	2 140,71	703,13

TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES	70 463,32	61 216,71	50 538,12
BUDGET SPANC			
Salaires bruts	43 451,58	43 660,00	12 477,66
Autres dépenses de personnel	22 456,60	15 170,34	6 225,37
Charges de personnel des agents issus du budget principal (remboursement)	114 977,26	93 646,57	95 018,19
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	180 885,44	152 476,91	113 721,22
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	4133,47	2 452,79	-
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES			
BUDGET EAU POTABLE (reprise d'activité au 1^{er} septembre 2023)	185 018,91	154 929,70	113 721,22

	DEPENSES DE PERSONNEL		
	2025	2024	2023
Types de dépenses			
Traitements indiciaires	99 568,77	68 001,65	75 921,77
Régime indemnitaire	33 802,67	24 613,74	25 573,43
Heures supplémentaires payées	40,53	1 317,21	2 661,53
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	60 190,60	51 001,80	71 003,40
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	193 602,57	144 934,40	175 160,13
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	7 817,34	8 639,04	2 358,35
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES	201 419,91	153 573,44	177 518,48

BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME			
Traitements indiciaires	498 067,25	469 110,82	
Régime indemnitaire	65 798,42	74 326,39	
Heures supplémentaires payées	5 321,67	8 084,79	
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	279 277,91	238527.24	
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	845 982,00	790 049,24	
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	28 317,92	13 229,31	
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES	874 299,92	803 278,55	Reprise d'activité au 1^{er} janv. 2024
BUDGET DE DANSE & MUSIQUE EN VALOIS			

L'écart réalisé de 160 772,34 € du chapitre 012 du budget principal entre 2023 et 2024 correspond globalement :

- + Au recrutement d'un animateur pour la protection de la ressource en eau arrivé le 1^{er} janvier 2024
- + Au recrutement d'un juriste/chargé de la commande publique le 1^{er} janvier 2024
- + Au recrutement d'un chargé mission habitat/mobilité le 6 mai 2024
- + / - Aux écarts de mouvements de personnels en 2024

L'écart réalisé de 331 917,48 € du chapitre 012 du budget principal entre 2024 et 2025 correspond globalement :

- + / - Aux écarts de mouvements de personnels en 2025
- + Au recrutement d'un animateur tri et prévention arrivé en septembre 2025 (+ 3 mois ½)
- + Au recrutement d'un coordonnateur contrat local de santé arrivé en mi-novembre 2025 (+ 1 mois ½)
- + Au recrutement d'un responsable technique et projets arrivé en juin 2025 (+ 7 mois)
- + Au transfert d'un agent administratif de DMV en mai 2025 (+ 8 mois)

Les charges de personnel sont maîtrisées et évoluent en fonction des nouvelles activités, des prises de compétence, des réorganisations de service. Par ailleurs, un développement des compétences des agents, par le biais de formations CNFPT ou par des organismes privés de formation permettent d'accroître l'efficacité des agents, notamment en digitalisant les services, ce qui contribuera à faire face sereinement aux enjeux à venir.

RECETTES RÉELLES LIÉES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL			
Type de recettes	2025	2024	2023
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + Caisse des dépôts	10 558,38	17 152,02	6 281,51
WILLIS TOWERS WATSON (remboursement IJ par l'assurance du personnel)	48 915,36	31 503,81	8 669,76
Equalia (remboursement des cotisations CNRACL des agents détachés)	33 782,64	28 936,71	30 092,79
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication)	-	-	9 769,90
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel)	93 256,38	74 638,80	54 813,96
BUDGET PRINCIPAL			
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + assurance groupama	464,27	626,40	0

ANNEXE 2 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE				
	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024	Evol 2026/2025	Evol 2027/2026	Evol 2028/2027
PRINCIPALES HYPOTHESES										
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %										
Ressources fiscales propres	8,15%	2,52%	3,36%	14,55%	12,69%	3,94%	0,57%	4,65%	1,85%	1,84%
Ressources fiscales propres	5,56%	2,65%	-2,63%	7,35%	10,25%	1,66%	0,84%	0,25%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %										
Charges à caractère général	-3,55%	3,52%	9,45%	5,20%	27,59%	-1,22%	4,81%	13,05%	1,98%	1,98%
Charges de caractère général	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	7,98%	4,10%	4,58%	25,14%	1,80%	1,80%
Charges de personnel	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	8,05%	6,55%	11,60%	10,68%	2,80%	2,80%
CAF BRUTE PREVISIONNELLE										
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	20 322 302,28 €	21 123 431,44 €	21 243 539,22 €	22 231 680,63 €	22 641 951,24 €	23 059 606,72 €
Ressources fiscales propres	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	22 181 760,61 €	22 550 515,66 €	22 740 220,07 €	22 792 811,65 €	23 203 082,26 €	23 620 737,74 €
Ressources d'exploitation	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	434 474,37 €	384 361,58 €	354 639,69 €	355 000,00 €	355 000,00 €	355 000,00 €
Dotations et participations	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 522 708,50 €	5 274 444,42 €	5 933 030,82 €	6 348 342,98 €	6 348 342,98 €	6 348 342,98 €
Fiscalité reversée	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 816 641,20 €	- 7 085 890,22 €	- 7 784 351,37 €	- 7 264 474,00 €	- 7 264 474,00 €	- 7 264 474,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 001 059,89 €	16 792 942,33 €	17 600 068,90 €	19 897 752,82 €	20 291 486,17 €	20 693 302,79 €
Charges à caractère général	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	6 501 292,88 €	6 767 957,36 €	7 077 642,37 €	8 857 224,65 €	9 016 654,70 €	9 178 954,48 €
Charges de personnel	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 702 906,44 €	2 880 079,62 €	3 214 221,68 €	3 557 380,37 €	3 656 987,02 €	3 759 382,65 €
Subventions de fonctionnement	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 796 860,57 €	7 144 905,35 €	7 308 204,85 €	7 483 147,80 €	7 617 844,46 €	7 754 965,66 €
Autres charges de fonctionnement										
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	3 321 242,39 €	4 330 489,11 €	3 643 470,32 €	2 333 927,81 €	2 350 465,06 €	2 366 303,92 €
Charges financières (4)	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 235 349,27 €	- 232 199,79 €	- 296 490,02 €	- 342 034,00 €	- 364 034,00 €	- 386 034,00 €
Charges exceptionnelles (5)	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 872 809,96 €	- 766,70 €	- €	- €	- €	- €	- €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €	1 991 893,81 €	1 986 431,06 €	1 980 269,92 €
en % des produits de gestion	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	15,18%	19,40%	15,76%	8,96%	8,77%	8,59%
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS										
CAF Brute (1)	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	3 085 126,42 €	4 098 289,32 €	3 346 980,30 €	1 991 893,81 €	1 986 431,06 €	1 980 269,92 €
Remboursement capital emprunts (2)	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	791 899,38 €	808 216,83 €	827 688,34 €	834 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	2 293 227,04 €	3 290 072,49 €	2 519 291,96 €	1 157 893,81 €	1 136 431,06 €	1 130 269,92 €
FCTVA (4)	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	223 598,17 €	273 759,60 €	564 803,72 €	1 000 000,00 €	222 750,00 €	222 750,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	1 279 142,88 €	588 014,79 €	866 260,17 €	6 273 000,00 €	660 000,00 €	660 000,00 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	3 795 968,09 €	4 151 846,88 €	3 950 355,86 €	8 430 893,81 €	2 019 181,06 €	2 013 019,92 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie)	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	1 225 560,44 €	2 232 210,64 €	4 204 751,07 €	7 641 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (1)	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	35 163,19 €	333 901,45 €	227 674,47 €	1 832 600,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	1 635 244,46 €	1 585 734,79 €	- 482 069,68 €	- 1 042 706,19 €	159 181,06 €	153 019,92 €
Emprunts nouveaux	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	2 400,00 €	- €	0,00 €	787 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	1 637 644,46 €	1 585 734,79 €	- 482 069,68 €	- 255 706,19 €	159 181,06 €	153 019,92 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	7 116 602,69 €	8 878 105,05 €	8 396 035,37 €	8 140 329,18 €	8 299 510,24 €	8 452 530,16 €
Evolution de la dette financière	- 582 180,94 €	597 557,49 €	509 060,01 €	770 744,95 €	789 499,38 €	808 216,83 €	827 688,34 €	47 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	5 695 911,56 €	4 887 694,73 €	4 060 006,39 €	4 013 006,39 €	3 163 006,39 €	2 313 006,39 €
Capacité de désendettement en années (dette, CAF brute)	3,5	3,2	4,7	2,2	1,8	1,2	1,2	2,0	1,6	1,2

